

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Terrier, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Alain Rougale, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Anne-Marie Barbe, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Marc Delmas, Laurent Viallard, Lucsanzsky Jeanne, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drupe, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléant avec voix délibérative : Isabelle André, Christian André Fierry Fraillon

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron, Gisèle Vallier, Jean-Pierre Barba

Pouvoirs : Pierre Suzzarini à Frédéric Aubert, Daniel Niot à Joël Cavret, Pierline Hunckler à Laurent Viallard, Véronique Menvielle à Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Alain Hermil Boudin à Marie-Claire Terrier, Colette Giroud à Marie-Christine Viola.

Excusés : Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Pierline Hunckler, Jean-Louis Poite, Daniel Niot, Colette Giroud, Jean-Pierre Bouvier.

Guy Percevault est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 2 mars 2015

☞ Adopté à l'unanimité

1- Approbation des comptes de gestion 2014

Les comptes de gestion 2014, dressés par Mme Rey, trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par le conseil communautaire.

Vote : Approbation des comptes de gestion 2014

☞ Adopté à l'unanimité

2- Approbation des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats

Jérôme Fauconnier quitte la salle avant le vote.

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 5 935,62 €
Résultat reporté :	208 026,61 €
Résultat de clôture 2014 :	202 090,99 €
Solde des restes à réaliser 2014 :	- 108 975,79 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 93 115,20 €	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 159 538,35 €
Résultat reporté :	1 102 000,91 €
Résultat de clôture 2014 :	942 462,56 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **202 090,99 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Recettes
- **942 462,56 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002 – Recettes.

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 30 460,54 €
Résultat reporté :	- 68 385,51 €
Résultat de clôture 2014 :	- 98 846,05 €
Solde des restes à réaliser 2014 :	- 25 851,75 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de – 124 697,80 €	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	124 697,80 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2014 :	124 697,80 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- - **98 846,05 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses
- **124 697,80 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2014)

Budget Tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 5 389,28 €
Résultat reporté :	38 757,18 €
Résultat de clôture 2014 :	33 367,90 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	883,20 €
Résultat reporté :	0,30 €
Résultat de clôture 2014 :	883,50 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **33 367,90 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **883,50 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Chaufferie Bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 548,00 €
Résultat reporté :	- 13 215,58 €
Résultat de clôture 2014 :	- 13 763,58 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	4 385,95 €
Résultat reporté :	42 481,59 €
Résultat de clôture 2014 :	46 867,54 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- - **13 763,58 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses
- **13 763,58 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2014)
- **33 103,96 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes

Budget Immobilier la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	996,46 €
Résultat reporté :	16 233,26 €
Résultat de clôture 2014 :	17 229,72 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	4 941,82 €
Résultat reporté :	28 532,25 €
Résultat de clôture 2014 :	33 474,07 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **17 229,72 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **33 474,07 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Action Economique

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 464 953,76 €
Résultat reporté :	482 428,99 €
Résultat de clôture 2014 :	17 475,23 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	88 112,90 €
Résultat reporté :	- 88 112,25 €
Résultat de clôture 2013 :	0,65 €

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15/12/2014, le budget « Action économique » est clôturé au terme de l'exercice 2014. Les résultats de clôture 2014 seront repris dans le budget principal de la façon suivante :

- **17 475,23 €** reportés en section d'investissement sur le budget Principal au compte 001- Recettes
- **0,65 €** reportés en section de fonctionnement sur le budget Principal au compte 002- Recettes

Budget Collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	- 21 421,23 €
Résultat reporté :	260 757,75 €
Résultat de clôture 2014 :	239 336,52 €
Solde des restes à réaliser 2014 :	- 1 799,61 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 237 536,91 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	32 155,63 €
Résultat reporté :	177 175,43 €
Résultat de clôture 2014 :	209 331,06 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **239 336,52 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **209 331,06 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	185 490,41 €
Résultat reporté :	157 443,15 €
Résultat de clôture 2014 :	342 933,56 €
Solde des restes à réaliser 2014 :	- 152 217,00 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 190 716,56 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	46 933,54 €
Résultat reporté :	192 284,26 €
Résultat de clôture 2014 :	239 217,80 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **342 933,56 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **239 217,80 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Approbation des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Approbation des budgets primitifs 2015

En préambule, Jérôme Fauconnier rappelle le travail mené depuis octobre 2014 : séminaire, commissions et débat d'orientation budgétaire dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Le budget présenté est la synthèse de ce travail et il convient de reconnaître qu'il s'agit d'un budget d'austérité.

Il donne la parole à Victor Vecchiato pour la présentation des budgets primitifs 2015, qu'il remercie ainsi que les services du l'important travail réalisé.

Le budget principal a été construit sans connaître exactement les montants définitifs de la DGF, du FDPTP et du FPIC.

Il souligne le travail effectué pour tenter d'améliorer la situation depuis le premier comité du budget et rappelle l'évolution du résultat prévisionnel 2015 depuis les 1ers comités budgets (-532 000€ contre -165 675€ aujourd'hui).

Intervention de Jean-Paul Mauberret qui observe depuis le séminaire que la CCT, à travers des pistes d'économies, recherche un équilibre comptable impossible à atteindre. L'optimisation des dépenses de fonctionnement ne peut se faire sans remettre en cause les services. Avec ces restrictions drastiques, on ne retrouvera jamais la qualité des services et il est très gêné face à ces choix. Par exemple, au Tourisme on réduit la capacité de notre territoire à faire face à une politique d'attractivité ; même chose pour la Culture où la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine ne correspond pas à une optimisation de service mais à une réduction de services rendus à la population. Ce qui génère un doute sur la bonne gestion de la CCT.

Arrivée Ameline Diénot.

Laurent Viillard s'étonne que les crédits nécessaires au lancement de la maîtrise pour le groupe scolaire de Monestier de Clermont ne soit pas inscrits alors même que le Président a confirmé la nécessité et sa volonté à réaliser ce groupe scolaire.

Jérôme Fauconnier répond que l'étude de programmation est prévue au budget et que les crédits pour la maîtrise d'œuvre feront l'objet d'une décision modificative après présentation du projet en conseil communautaire quand en saura plus sur les coûts prévisionnels et le calendrier possible. Il demande ce que la commune de Monestier a provisionné pour la réalisation des travaux annexes au groupe scolaire.

Laurent Viallard répond que la commune a provisionné l'étude et les travaux de voirie. Il déplore le manque de sincérité de ce budget 2015.

Pour Jérôme Fauconnier, inscrire des actions dans un budget ne les grave pas dans le marbre. Le fait de l'inscrire ou pas dans ce budget primitif ne change rien en termes de nécessité et de conviction politique.

Pour Laurent Viallard, l'exercice selon lequel le budget doit réconcilier les intentions et les traduire financièrement semble raté.

Marc Delmas rappelle que les habitants ont voté et ont accordé leur confiance aux élus et qu'ils ont besoin de projet. Les élus sont porteurs du message vis-à-vis d'eux d'où l'importance de transcrire ce projet dans le budget.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il ne cesse d'affirmer la volonté de la CCT de réaliser ce groupe scolaire. Mais ce message ne passe pas. Il déplore ce soupçon vis-à-vis de la CCT.

Guillaume Gontard déplore que cette étude de programmation déjà inscrite au budget 2014 n'ait pas été déjà réalisée. Il estime qu'une année a été perdue sur ce projet.

Le Président explique que la CCT ne retarde pas le projet. La nouvelle équipe a dû analyser les problématiques, les contraintes et fixer des priorités qui sont aujourd'hui la construction d'un groupe scolaire maternelle et une salle de restauration. L'étude de programmation permettra de définir précisément les besoins, le calendrier de réalisation des travaux et l'enveloppe financière.

Pour Frédérique Puissat, ce temps était également nécessaire pour convaincre l'ensemble du territoire de l'urgence et de la nécessité de réaliser cet investissement majeur.

Marc Delmas réagit à l'annonce de la fermeture des OT de Clelles et de Monestier de Clermont alors que l'inverse a été dit lors du conseil d'exploitation.

Alain Rougale confirme que lors du conseil d'exploitation, la fermeture de ces 2 antennes a bien été annoncée et expliquée compte tenu des statistiques de fréquentation.

Jérôme Fauconnier souligne que le conseil d'exploitation ne donne qu'un avis et que la décision finale est prise en conseil communautaire.

Christophe Drure rappelle avoir déjà suggéré l'année dernière d'augmenter la taxe « foncier bâti » de 2 points. Cette année, malgré les économies de fonctionnement, il est proposé d'augmenter la taxe d'habitation de 1 point. Une augmentation plus conséquente de la fiscalité que celle proposée permettrait d'investir et éviterait de perdre du temps. Pourquoi ce choix en sachant toutes les contraintes budgétaires auxquelles la CCT a à faire face ? La fiscalité pourrait être revue à la baisse ensuite.

Jérôme Fauconnier estime que compenser la baisse des dotations de l'Etat uniquement à travers la fiscalité empêcherait de réfléchir sur la façon de fonctionner et sur les économies potentielles. Il rappelle que la diminution de la dépense publique est une réalité qui s'impose à tous.

Guillaume Gontard constate, malgré ce discours, que la fiscalité augmente pour la deuxième année consécutive. Il juge que ce budget traduit également une baisse de services : l'augmentation du prix de la cantine, la suppression des sorties de ski, la fermeture d'antennes d'office de tourisme,.... Ces mesures impactent directement le dynamisme et l'économie du territoire. La baisse des subventions aux associations entrainera également des difficultés pour celles-ci. Il regrette que pour essayer d'économiser 100 000 euros, on mette en péril le dynamisme d'un territoire.

Il regrette le manque de perspective et de vision à long terme et déplore qu'il n'y ait aucune analyse prospective sur la fiscalité. Il souhaite que la collectivité se donne une année supplémentaire pour réfléchir et avancer d'autres solutions.

Pour Bernard Coquet, il convient de rester prudent quand on touche aux impôts car la pression fiscale existante sur les communes du Trièves est très hétérogène.

Il souhaite intervenir à propos du sujet sensible du tourisme et des réductions de crédits. Mens est impactée de façon importante alors qu'une partie de son économie locale dépend du tourisme. Il souhaite une forte politique d'animation sur le territoire. Il fait référence à la démarche « Inspiration Vercors » et souhaite que le tourisme vert du secteur de Mens ne soit pas oublié dans celle-ci. Il rappelle que la période touristique ne dure que 2 mois à Mens, d'où le besoin important d'un soutien au tourisme. Il a reçu une pétition pour la non-suppression d'un poste à l'office de tourisme de Mens qui a recueilli 200 signatures qui traduit l'inquiétude des professionnels du secteur. Il estime que le développement touristique exige une action permanente et soutenue.

Pour Alain Rougale, le secteur de Mens n'est pas oublié. Il le démontre à travers quelques exemples : l'association des sentiers des Huguenots a été la plus subventionnée ; la ronde des

ponts dont le livret est terminé ; les journalistes belges logés à Mens lors de leur visite pour la préparation de la convention « Inspiration Vercors » ; le travail de la commission Tourisme pour les randonnées cyclotouristes,...

Jérôme Fauconnier indique qu'en ce qui concerne la suppression du poste à Mens, les compétences et les qualités de l'agent ne sont pas en cause mais rappelle que le seul levier pour réduire la masse salariale dans une collectivité publique, outre les départs en retraite, est le non renouvellement des contractuels.

Laurent Viallard regrette la fermeture de l'antenne de Monestier de Clermont. Il regrette le manque d'infrastructures qui permettent de capter les gens de passage, et de faire en sorte que ceux-ci séjournent plus longtemps sur le territoire. Il estime que le tourisme ne se développe pas simplement en allant animer un stand à Bruxelles. Une antenne locale est également nécessaire. Ce syndicat été auparavant géré par une association, a été repris par la CCT pour finalement disparaître.

Pour Guillaume Gontard, le résultat n'est pas concluant : une logique associative reprise par la CCT et désormais la fermeture.

Il n'est pas toujours simple de faire la différence entre l'animation locale et la promotion locale répond Frédérique Puissat. La promotion peut se faire avec d'autres organismes tels que le conseil départemental.

Jérôme Fauconnier précise que la commission tourisme travaille sur un espace mobile d'accueil qui permettra de faire la promotion du territoire de façon plus efficace et pertinente en allant vers les lieux de fréquentation et de passages (RD1075, manifestations locales,...).

Guillaume Gontard s'interroge sur le budget relatif à l'achat de bornes numériques d'informations.

Alain Rougale explique que les bornes numériques ne remplacent pas l'humain. Il s'agit d'un produit qui vient de France Tourisme et permettrait de diffuser de l'information touristique hors antennes de l'office comme par exemple le lac de Monteynard-Avignonet.

Pour Laurent Viallard, les gens s'arrêtent au Col du Fau qui est malheureusement dépourvu d'un lieu d'accueil.

Jérôme Fauconnier précise que la réflexion pour le projet au Col du Fau se poursuit depuis plusieurs années mais cela pose différents problèmes : entretien, zone protégée etc.... Installer ponctuellement une antenne mobile est à étudier.

Yann Souriau se déclare mal à l'aise face au fait que la CCT abandonne certains services aux personnes.

Jérôme Fauconnier admet qu'il est effectivement difficile d'annoncer des économies. Mais, quand il n'y a plus de moyens, il y a obligation de trouver des pistes d'économies. Il appelle à la solidarité entre les communes et la CCT.

Pour Laurent Viallard, il n'est pas possible pour sa commune de porter le transport relatif aux sorties de ski.

Ameline Diénot déplore la décision d'augmenter le tarif de la cantine scolaire, car cela pèse lourdement sur le budget des familles. Subir une hausse de 25 cts quand on est un foyer moyen, ce n'est pas rien, estime Ameline Diénot dont la crainte est que les familles n'envoient plus leurs enfants à la cantine et qu'un réseau parallèle se développe entre les familles. Selon elle, les enfants n'allant pas à la cantine sont dans la précarité sociale.

Frédérique Puissat rappelle que les CCAS peuvent intervenir ; les 6000 € sont annoncés comme un gain mais il s'agit de prévisionnel. Elle se battra pour que le prix du repas aux collèges n'augmente pas afin de ne pas aggraver la situation des familles.

Vote : Approbation du budget primitif principal 2015

☞ **Contre : 16 Abstention : 1 Pour : 24**

4- Vote des taux d'imposition 2015

Victor Vecchiato fait procéder au vote des taux d'imposition 2015 :

	Taux 2015	Rappel taux 2014
CFE	28,12%	28,12%
Taxe d'habitation	8,78%	7,78%
Taxe Foncier bâti	1,00%	1,00%
Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%

Guillaume Gontard regrette cette augmentation sans visibilité et analyse fiscale plus aboutie. Une plus grande réflexion aurait été utile.

Pour Jean-Paul Mauberret, la méthode proposée est empirique ; il attendait plusieurs scénariis au lieu de cette augmentation aléatoire.

Pour Frédérique Puissat, cette proposition n'est pas le fruit du hasard mais du travail engagé depuis octobre par les Vice-Présidents et les services.

Selon Victor Vecchiato, l'objectif visé est l'équilibre budgétaire. Il souligne l'important travail qui a été fait pour arriver à ce résultat dont les différentes étapes ont été présentées et rappelle les nombreuses discussions à ce sujet.

Jean-Paul Mauberret s'interroge sur ce qui est soutenable pour les familles sur ce territoire.

Frédérique Puissat lui répond que « 0 impôt » serait l'idéal, mais elle lui rappelle qu'il a été associé à toutes les discussions.

Bernard Coquet indique que 25% des habitants de notre territoire sont en résidence secondaire et vont donc contribuer à l'augmentation de la fiscalité.

Pour Marie-Christine Viola, il s'agit d'un choix politique de faire peser cela sur les familles et de choisir la TH puisqu'à sa connaissance, il n'y a pas d'exonération entière mais juste des réductions selon les cas. Il aurait pu y avoir un autre choix.

Vote : Vote des taux d'imposition

☞ Contre : 12 Abstention : 5 Pour : 24

Vote : Vote du budget Ecole

☞ Contre : 7 Abstention : 9 Pour : 25

Vote budget Tourisme :

☞ Contre : 12 Abstention : 5 Pour : 24

Vote budget Chaufferie Bois Mens :

Laurent Viallard souhaite des informations par rapport la fragilité financière de ce budget.

Christophe Drure répond qu'il y a effectivement un risque de rencontrer des soucis sur ce budget car il y a d'importants travaux sur cette chaufferie à réaliser. Des demandes de subventions sont en cours pour limiter l'incidence budgétaire.

☞ Abstention : 3 Pour : 38

Vote budget « la Croizette » :

☞ Adopté à l'unanimité

Vote budget Eau :

☞ Abstention : 2 Pour : 39

Vote budget Déchets :

Jean-Bernard Bellier rappelle que le canton de Clelles supporte des modifications dans le cadre de la collecte des déchets. Les communes vont devoir assumer un certain nombre de ramassage pour les personnes qui sont incapables d'emmener leurs ordures ménagères sur les points de regroupement. Les économies réalisées d'un côté ne le sont pas nécessairement d'un autre côté. Il regrette également que la CCT n'ait pas le pouvoir de police administrative en matière d'ordures ménagères.

En ce qui concerne la police administrative, pour que la CCT le prenne en charge, il aurait fallu que toutes les communes soient d'accord ; ce qui n'a pas été le cas, répond Jérôme Fauconnier.

Guillaume Gontard demande si l'enfouissement des containers est prévu en 2015.

Christophe Drure informe qu'une somme est prévue sur le budget pour lancer l'opération. Mais dans un premier temps, il convient de finaliser avec les communes le nombre exact de bacs et leurs implantations.

Marie Claire Terrier fait part des oublis par le personnel de collecte et en particulier concernant un commerçant de Clelles.

☞ Abstention : 1 Pour : 40

Subventions aux associations :

Sports et loisirs : enveloppe d'un montant de 28 100€

Frédérique Puissat explique que la diminution a été faite tout en gardant l'intégralité des associations. Ce n'est jamais satisfaisant de baisser les subventions. L'idée proposée par le groupe technique, est une participation moindre en « fonctionnement » mais de plus participer lors d'événements.

Laurent Viallard s'interroge sur la clé de répartition.

Tout d'abord, il convient que l'association qui fait une demande ait une vocation intercommunale et touche au moins 4 communes du canton. Frédérique Puissat précise que chaque association a été avertie auparavant de la baisse pour ne pas les mettre en difficulté.

Pour Laurent Viillard, certaines ont besoin d'équipements lourds, ou de moyens de transports pour les compétitions : en a-t-on tenu compte ?

Le nombre d'enfants a été pris en compte, l'historique de l'association aussi mais les activités proposées n'ont pas été prises en compte. Le fait d'organiser ou pas de compétitions n'est pas un critère retenu pour l'attribution d'une subvention répond Frédérique Puissat.

Culture : enveloppe d'un montant de 29 500€

Jean-Paul Mauberret annonce une diminution de 34% de l'ensemble des subventions sauf pour « à l'art bordage » parce que le Trièves va pouvoir bénéficier de la création d'une scène théâtrale et arts diversifiés dont l'inauguration est prévue en mai et qui bénéficie d'une subvention exceptionnelle cette année.

Marc Delmas déplore la baisse générale des subventions allouées aux associations ; ces événements sont portés par ces associations qui vont peiner.

Pour Jérôme Fauconnier, la CCT pâtit de sa générosité passée. Il précise que le montant alloué en 2015 est équivalent au montant alloué en 2012.

Budget Tourisme :

La baisse globale des subventions est sensible ; le conseil d'exploitation a souhaité qu'une somme de 500€ soit conservée pour aider éventuellement une association retardataire. En ce qui concerne la « Fête de l'alpage », ou les « 50 ans de la station », il s'agit de subventions exceptionnelles explique Alain Rougale.

5- Tableau des effectifs

Ces modifications ont été soumises à l'avis du Comité Technique le 17 mars 2015.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2014-67	Adjoint technique 1 ^{ère} classe à 21h00 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} mars 2015 Service Collecte des déchets	2015-67	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 35h00 hebdomadaires dont 15h00 mises à disposition Mairie de St Michel-les-Portes
2012-18	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18h12 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} mars 2015 Service enfance-jeunesse	2015-18	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 12h30 hebdomadaires
2014-104	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 32h31 hebdomadaires annualisées	A effet du 1 ^{er} avril 2015 Service vie scolaire Réussite au concours d'ATSEM de l'agent	2015-104	ATSEM 1 ^{ère} classe à 22h30 hebdomadaires
2012-05	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 35h00 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} avril 2015 Service vie scolaire Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par voie de promotion interne	2015-05	Attaché à 35h00 hebdomadaires

Vote : Tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- SEDI – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie

Depuis le 1er juillet 2004, les marchés du gaz naturel et de l'électricité sont ouverts à la concurrence.

Au 1er janvier 2016, les consommateurs d'électricité soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence (notamment les collectivités territoriales et les établissements publics) devront avoir contracté une offre de marché avec un fournisseur de leur choix pour les compteurs d'une puissance installée > à 36 KVa (tarifs dits « jaune » et « vert »)

Dans ce contexte, le Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) constitue un groupement de commandes d'achat de gaz naturel, d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le SEDI a adopté le 15 septembre 2014 la convention constitutive du groupement de commandes. Il propose donc à la CCT d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations. L'adhésion de la CCT au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés reviendrait à un montant maximal de 0.5% de la facture annuelle TTC d'énergies pour les compteurs concernés.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CCT au groupement de commandes constitué par le SEDI.

A noter : une optimisation des contrats de fournitures d'électricité est en cours avec EDF dans une démarche d'économie et d'identification précise des contrats qui nécessitent une puissance > 36 KVa.

Vote : SEDI – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Soutien à la création d'espaces collectifs de travail ou de co-working

Dans le cadre de l'étude de positionnement économique du territoire, un besoin d'espaces collectif de travail dans le secteur tertiaire est remonté des entretiens avec les différents acteurs économiques du territoire, notamment des travailleurs indépendants et salariés travaillant à distance (télétravailleurs). Ce besoin rejoint également le souhait de la communauté de communes de favoriser le télétravail et répond aux objectifs de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive).

Dans le même temps, la Région Rhône Alpes, par le biais du CDDRA, et l'Europe, par le biais du programme Leader en cours de finalisation, proposent un soutien financier à la création d'espaces collectif de travail ou de co-working sous réserve de l'implication financière du territoire.

Aussi la commission économie-agriculture propose de mettre en œuvre une action de soutien à la création d'espaces collectifs de travail ou de co-working à hauteur de 1 000€ (montant forfaitaire unique par projet).

L'aide sera attribuée sous réserve du cofinancement par la Région Rhône Alpes et/ou par l'Europe. Les critères d'attribution seront identiques à ceux de nos partenaires institutionnels cités au-dessus.

Le paiement s'effectuera en une fois sur présentation des premières factures engagées à hauteur de 1000€.

La commission économie-agriculture propose d'alimenter annuellement les crédits nécessaires à chaque budget primitif à l'article 6745 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique. **(Inscription budget 2015 : 3 000 €)**

Vote : Soutien à la création d'espaces collectifs de travail ou de co-working

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Taxe de séjour

Alain Rougale rappelle que la Taxe de Séjour a déjà fait l'objet de nombreuses modifications depuis son instauration par le conseil communautaire en 2012. Or, le 18 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la loi de finances pour 2015, qui inclut plusieurs dispositions concernant la taxe de séjour.

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour sont entrées en vigueur et doivent être appliquées avant toute nouvelle période de perception prévue par la collectivité soit le 15 mai 2015 pour la CCT.

Un groupe de travail constitué d'hébergeurs et de techniciens du service tourisme a étudié les différents modes de perception et leurs impacts sur les différents types d'hébergements respectant les modalités fixées par la loi de finances.

Il propose au conseil communautaire d'appliquer, à compter du 15 mai 2015, sur le territoire de la communauté de communes :

- La Taxe de séjour au réel soit au nombre de nuitées réellement comptabilisées
- De fixer 2 périodes de recouvrement : du 20/12 au 20/03 et du 15/05 au 15/09
- Et d'appliquer la grille tarifaire suivante :

Catégorie des hébergements	Tarif taxe de séjour par personne et par nuitée	Montant de la taxe additionnelle (10 % du tarif appliqué) à reverser au département	Montant total par personne par nuitée
Hôtels	0,5 €	0,05 €	0,55 €
Chambres d'hôtes	0,6 €	0,06 €	0,66 €

Refuges et hébergements insolites	0,2 €	0,02 €	0,22 €
Campings	0,2 €	0,02 €	0,22 €
Meublés	0,7 €	0,07 €	0,77 €
Gîtes et gîtes de groupe	0,5 €	0,05 €	0,55 €
Colonies et centres de vacances	0,2 €	0,02 €	0,22 €
Résidences de vacances et de tourisme	0,7 €	0,07 €	0,77 €

Alain Rougale souhaite qu'une politique de contrôle et de sanctions accompagne cette nouvelle taxe de séjour.

Vote : Taxe de séjour

☞ Abstention : 2 Pour : 39

9- Convention 2015 définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de la promotion Vercors « Inspiration Vercors »

La Communauté de Communes du Trièves est engagée depuis 2012 dans la création d'une marque de territoire aux côtés du Parc naturel Régional du Vercors.

Cette stratégie touristique est mise en œuvre à la fois par le Parc naturel régional du Vercors ainsi que les EPCI et l'association Vercors tourisme.

Les communautés de communes participent par convention avec le Parc naturel régional du Vercors.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention relative à la promotion globale Vercors pour l'année 2015 ; la convention stipulant qu'elle sera révisée par voie d'avenant pour la période 2016 – 2017
- D'approuver la participation de 9393 € que la Communauté de communes devra verser au titre de ce conventionnement en 2015 ainsi que le temps de travail dédié tel que prévu à l'article 2
- De contribuer à la poursuite de la démarche de promotion globale Vercors pour la période 2015 -2017
- De déployer la marque Inspiration Vercors dans sa stratégie touristique et appliquer la charte graphique

Vote : Convention 2015 définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de la promotion Vercors « Inspiration Vercors »

☞ Abstention : 7 Contre : 3 Pour : 31

10- Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2014-2017

Frédérique Puissat précise, en préambule, que le document n'a pas été transmis compte tenu de sa lourdeur, mais chacun peut le consulter.

Ce nouveau contrat est signé avec la CAF et permet de dessiner un objectif pour le territoire. Ce contrat, d'une durée de 3 ans, apporte au territoire une importante aide financière de la CAF qui prend en compte les flux du territoire. Ce contrat intègre à la fois la petite enfance et l'enfance jeunesse.

Impact financier du contrat Enfance jeunesse Trièves :

- Le montant contractualisé en **petite enfance** pour les 4 ans est de 716 540 €.
- Le montant contractualisé en **enfance jeunesse** pour les 4 ans est de 284 138 €.

A noter : Par rapport au précédent, ce contrat acte une baisse de financement sur 4 ans de **- 68 926€**

Le détail des évolutions financières est le suivant :

Petite enfance	+ 24 240 €
Enfance jeunesse	- 93 166 €
TOTAL	- 68 926 €

Cette perte est en partie due à la politique de la CAF et à la sortie de Miribel Lanchâtre qui était avant intégrée.

Ameline Diénot demande comment concrètement se répercute la baisse ?

Il ne s'agit pas d'une baisse de services, mais des charges qui devront être absorbées à la place de la CAF.

Vote : Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2014-2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Avenant à la convention de l'AGEDEN : programme d'action 2015

Par délibération du 10 juin 2014, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'AGEDEN pour la période 2014-2016 pour mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de sensibilisation sur la thématique de l'énergie.

Comme le prévoit la convention, le programme d'actions est actualisé chaque année en fonction des besoins par un avenant qui modifie l'annexe technique et financière.

En 2015, nous profitons de plusieurs dispositifs permettant de déployer un nouveau projet : le défi Class 'énergie, auprès des scolaires, tout en maintenant un coût annuel constant soit 4800 €. Ce projet vient compléter les missions habituelles d'accompagnement de la collectivité, d'animations d'actions de sensibilisation et les permanences info-énergies pour les habitants.

Information : Les permanences **info-énergies pour les habitants** ont changé de dates pour être mutualisées avec celles de l'ADIL. Elles auront désormais lieu les 3^{èmes} jeudis du mois au Granjou et au pôle culture à Mens en alternance.

Laurent Viallard informe d'un problème du chauffage qui tourne en permanence à l'école maternelle de Monestier de Clermont. Une intervention des ST sera rapidement demandée.

Vote : Avenant à la convention de l'AGEDEN : programme d'action 2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Demande de subvention auprès du Contrat de développement durable Rhône-Alpes pour « la fête des habitants 2015 »

La « Fête des habitants » est organisée par les services « Enfance Jeunesse » et « Culture » avec les associations locales et les habitants. Le budget global de cette manifestation s'élève à 6327€ selon le plan de financement ci-dessous.

BUDGET FETE DES HABITANTS 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant en €	Financier	Montant en €
Dépenses artistiques	2 900	CDDRA ASI	1 500
charges du personnel CCT (enfance jeunesse et culture)	2 060	CG38	500
Déplacement	100	CAF	1 000
Communication	300	CCT- Enfance jeunesse	400
Droits d'auteur	100	Prise en charge du personnel (CCT- enfance jeunesse et culture)	2 060
Contributions volontaires et bénévolat	867	Contributions volontaires et bénévolat	867
TOTAL DES DEPENSES	6 327	TOTAL DES RECETTES	6 327

Vote : Demande de subvention auprès du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes pour la « fête des habitants 2015 »

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Tarifs service Vie scolaire – année scolaire 2015/2016

Tarifs cantine scolaire : Guy Percevault comprend les difficultés des familles face à une augmentation ; un effort a été consenti depuis le DOB : 5% au lieu des 10% envisagés. Il rappelle également la prise en compte du quotient familial qui n'existait pas auparavant.

Laurent Viallard remarque qu'on s'éloigne du tarif moyen en France qui est de l'ordre de 2,70€ (source : Observatoire national).

Guy Percevault répond que l'encadrement n'est peut-être pas compris dans ce prix. Il s'est renseigné auprès des communes du Trièves, ainsi que sur les tarifs appliqués à Grenoble et toutes sont dans la même fourchette soit environ 5 € le repas.

Pour Ameline Diénot un prix moyen à 5,15€ contraint fortement les familles. Elle explique que certaines communes en France ont fait le choix de la gratuité de la cantine scolaire.

La charge pèse sur des familles qui ont souvent 2 enfants et pour qui cela constitue un effort considérable souligne Laurent Viillard.

Jérôme Fauconnier en est conscient mais les contraintes budgétaires sont présentes. Quant au choix politique, une partie incombe aux parents et une partie porte sur la fiscalité.

Guillaume Gontard regrette qu'il y ait une nouvelle augmentation cette année, parce que le canton de Clelles a déjà subi une très forte augmentation l'année dernière.

Catégories	2015/2016	Tarifs pour les enfants en PAI (dont les repas sont fournis par les parents)
QF < 300	3,85 €	1,93 €
QF de 301 à 600	4,12 €	2,06 €
QF de 601 à 900	4,54 €	2,27 €
QF de 901 à 1200	5,15 €	2,57 €
QF de 1201 à 1500	5,74 €	2,87 €
QF de 1501 à 1800	6,00 €	3,00 €
QF > 1801	6,43 €	3,21 €
Exceptionnel/occasionnel (prix fixe sans QF)	8,57 €	4,28 €

Tarif accueil péri-scolaire : maintien du tarif 2014/2015 soit 1,66€.

Guillaume Gontard s'interroge sur la volonté d'accompagner la mobilisation des parents par rapport aux écoles qui n'ont pas de péri-scolaire.

Guy Percevault souligne qu'il s'agit d'un investissement considérable pour la collectivité surtout quand peu d'enfants y viennent.

Jean Bernard Bellier fait part de son expérience à St Michel les Portes où les familles contribuent à hauteur de 1500€ à l'année alors que le coût du personnel s'élève à 9000€ pour la commune. Il convient d'être vigilant parce que ce type d'aide est une charge financière énorme pour la commune.

Tarif récréative : maintien du tarif 2014/2015 soit 10€ par enfant pour l'année scolaire ; l'intégralité de cette somme participe au financement d'accessoires pour les enfants.

Le cas de la commune de St Martin de Clelles pose un problème : les parents sont obligés de payer le transport scolaire + la récréative. Les parents n'ayant pas d'autre choix, Ameline Diénot demande la gratuité dans ce cas.

Pour Guy Percevault, ce montant de 10€ ne représente pas une forte somme. Leurs avis politiques divergent sur ce point précis.

Pour Guillaume Gontard, c'est purement symbolique. Le choix pouvait être fait autrement et notamment sur la gratuité.

Jérôme Fauconnier rappelle que les tarifs appliqués par la CCT ne sont pas dans la moyenne haute du département.

Tarif ateliers du soir : maintien du tarif 2014/2015 en fonction du QF qui reste stable

Catégorie	Tarifs 2h Monestier de Clermont et Mens / de 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 CLELLES De 17h à 18h30
QF 1 / < 300	2,20 €	1,65 €
QF 2 / 301 à 600	3,40 €	2,55 €
QF 3 / 601 à 900	3,90 €	2,93 €
QF 4 / 901 à 1200	4,06 €	3,04 €
QF 5 / 1201 à 1500	4,06 €	3,04 €
QF 6 / 1501 à 1800	4,06 €	3,04 €
QF 7 / > 1801	4,06 €	3,04 €

Vote : Tarifs des services Vie Scolaire – année scolaire 2015/2016

☞ Abstention : 4 Contre : 14 Pour : 23

14- Participation prévisionnelle de la CCT au SEDI pour les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – station de pompage de Pierrefeu

Le SEDI a étudié la faisabilité pour des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité à la station de pompage Pierre Feu et les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix prévisionnel de l'opération est estimé à 138 084€ TTC
- Le montant total de financement externe serait de 109 591€

La participation prévisionnelle de la CCT serait de 28 494€ se décomposant de la manière suivante :

- Contribution aux investissements : 21 918€
- participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 6 575€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le conseil communautaire est invité à approuver l'avant-projet et le plan de financement correspondant, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés au conseil communautaire pour approbation définitive.

Vote : Participation prévisionnelle de la CCT au SEDI pour les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – station de pompage de Pierrefeu

☞ Adopté à l'unanimité

15- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Jean-Pierre Agresti informe que le parlement a voté le fait de donner la compétence obligatoire de l'eau et de l'assainissement et souhaite des informations.

Jérôme Fauconnier signale que ce n'est pas voté, il s'agit d'une possibilité (loi NOTRe). Le vote aura lieu en septembre. Il est en de même pour l'application de la loi GEMAPI sur l'entretien des cours d'eaux. Si cela se fait, la CCT devra le financer par une taxe supplémentaire.

Guy Percevault informe qu'une réunion portant sur le groupe scolaire aura lieu le 14 avril prochain et apportera des informations par rapport au programmiste choisi.

Jérôme Fauconnier remercie l'ensemble des services pour le travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22hres.